

SCI 8 SURENE

Société civile immobilière au capital de 1.000€

Siège social : 8 rue de Surène 75008 PARIS

RCS PARIS 884 785 965

(la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIME DES ASSOCIÉS EN DATE DU 30
JANVIER 2025**

Les soussignés :

- Monsieur Anthony COSTARD
Associé-gérant
- La société QWEST Efficiency

Seuls associés et propriétaire des milles (1.000) parts sociales composant le capital de la Société.

Après avoir pris connaissances de la cession intervenue le 17 décembre 2024, ont pris à l'unanimité, conformément à l'article 15 des statuts, les décisions portant sur :

- Constatation de la cession en date du 17 décembre 2024 de la pleine propriété de cinq cents (500) parts sociales détenues par Monsieur Pierre MATHEY à la Société QWEST Efficiency ;
- Modification corrélative de l'article 8 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

(Constatation de la cession en date du 17 décembre 2024 de la pleine propriété des cinq cents (500) parts sociales détenues par Monsieur Pierre MATHEY à la Société QWEST Efficiency)

La collectivité des associés,

prend acte de ce que :

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 décembre 2024 enregistré auprès du service des impôts des entreprises, Monsieur Pierre MATHEY a cédé cinq cents (500) parts sociales en pleine propriété de la SCI 8 SURENE, numérotées de 501 à 1.000, à la société QWEST Efficiency.

DEUXIEME DÉCISION

(Modification de l'article 7 des statuts)

La collectivité des associés,

décide, en conséquence, de modifier l'article 8 des statuts relatifs à la répartition du capital, comme suit :

« ARTICLE 8 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 1.000 (mille) euros.

Il est divisé en 1.000 (mille) parts égales d'un (1) euro chacune, entièrement souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Compte tenu de la cession des cinq cents (500) parts sociales opérée le 17 décembre 2024 par Monsieur Pierre MATHEY au profit de la Société QWEST Efficiency, le capital social est désormais réparti de la manière suivante :

- *A Monsieur Anthony Costard à concurrence de 500 (cinq cents) parts, numérotées 1 à 500.*
- *A la société QWEST Efficiency à concurrence de 500 (cinq cents) parts, numérotées 501 à 1.000.*

Total égal au nombre de parts composant le capital social.

Les 1.000 (mille) parts représentant le capital social sont intégralement libérées à leur souscription.

TROISIÈME DÉCISION

(Constatation de la démission de la démission de Monsieur Pierre MATHEY de ses fonctions de gérant et nomination de la société QWEST Efficiency aux fonctions de gérant)

La collectivité des associés,

prend acte de la démission de Monsieur Pierre MATHEY de ses fonctions de gérant notifié à chacun des associés.

La collectivité des associés, décide nommer en qualité de co-gérant la Société QWEST Efficiency, société à responsabilité limitée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 843 008 343, dont le siège social se situe au 12 bis rue Edgar Faure 75015 Paris, prise en la personne de son représentant légale.

La société QWEST Efficiency exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

La Société QWEST Efficiency est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et les statuts aux associés.

La société QWEST Efficiency représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

La société QWEST Efficiency ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions, étant toutefois précisé qu'elle aura droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

La société QWEST Efficiency a fait savoir par avance qu'elle acceptait ses fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

QUATRIÈME DÉCISION

(Pouvoirs en vue des formalités)

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autre qu'il appartiendra.

Anthony COSTARD

QWEST Efficiency
Représentée par M. QUEREL
Bon pour acceptation des fonctions de gérant

Signé par :

3FC4B35FA13A4B0...

Signé par :

55A4778DAD1F48A...